

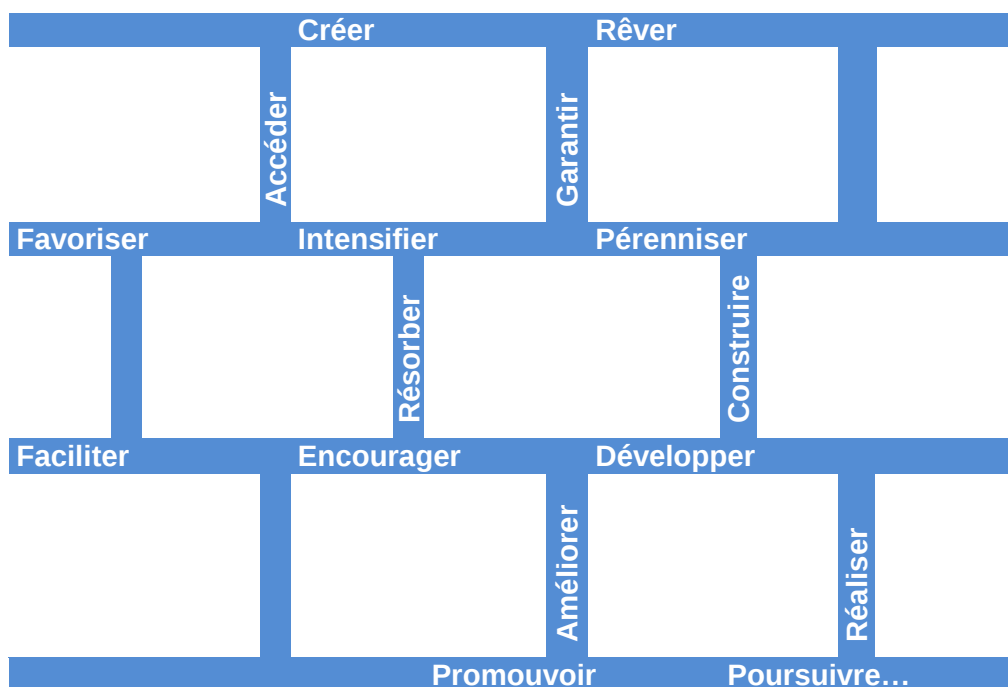


Commune de
Val-de-Travers

Programme de législature 2012 – 2016

Le grand rêve d'avenir devient réalité !

*Un développement au service de la qualité de vie,
une qualité de vie au service du développement.*



Sommaire

I.	Message du Conseil communal	4
II.	Bilan de la législature écoulee et enjeux actuels	5
	Les 4 axes prioritaires de la législature	6
1.	Lien communautaire	6
2.	Environnement	6
3.	Revenu disponible	7
4.	Accès aux biens et services	7
	Les objectifs détaillés	8
1.	Mise en valeur du territoire	8
2.	Extension de l'offre de logements	8
3.	Embellissement des villages	9
4.	Développement démographique	9
5.	Santé et services d'urgence	10
6.	Concrétisation du pôle de développement régional	10
7.	Consolidation des commerces et services de proximité	11
8.	Rayonnement touristique	11
9.	Soutien à la vie associative	12
10.	Implication citoyenne	12
III.	Tableau croisé	13
IV.	Boîte à outils	14
1.	Promotion	14
2.	Partenariats	14
3.	Efficience interne	14
4.	Finances	15
5.	Suivi et évaluation	15

I. Message du Conseil communal

Le présent document permet au Conseil communal d'affirmer en toute transparence ce que seront les priorités de sa politique au sens large. Il sert de base au dialogue politique et à la gestion administrative. Présenter un programme de législature, c'est établir une feuille de route, définir une politique, indiquer un cap et choisir des objectifs. Ce document permettra aux conseillers généraux, aux citoyens et aux acteurs économiques de comprendre les liens entre les différentes actions menées tant au plan administratif que réglementaire.

Quatre ans après sa création, la commune de Val-de-Travers se trouve à l'aube d'une nouvelle étape de son histoire. En effet, la première législature a été marquée par le passage de neuf administrations généralistes et de multiples services intercommunaux en une seule administration, composée de services spécialisés. De nombreuses économies structurelles ont été réalisées afin de garantir la viabilité du coefficient fiscal qui a diminué en moyenne de 5 points d'impôts par rapport aux anciennes communes. Le bilan positif dégagé durant cette première phase doit maintenant permettre d'insuffler une nouvelle dynamique à notre région, en la positionnant comme actrice majeure au centre de son espace et de son environnement. La commune est aujourd'hui mieux armée qu'hier pour faire face aux défis qui l'attendent. Nous sommes optimistes ! Les fondements de notre économie restent solides. Ils reposent sur des finances publiques en voie d'assainissement, sur le savoir-faire de nos entreprises et sur la formation professionnelle.

Il y a dès lors une conjonction d'éléments qui nous invite à donner un coup d'accélérateur au développement de notre région et à atténuer les fragilités structurelles qui demeurent. Le procédé choisi consiste à inverser la réflexion. La démarche ne se veut plus interne à l'administration et centrifuge, par la création d'une nouvelle structure qui vise à garantir à la population des prestations publiques à moindres coûts, mais empathique et centripète afin de répondre à la question suivante : l'individu aspirant à **améliorer sa qualité de vie**, comment notre commune peut-elle y contribuer avec efficacité dans le cadre des missions qui lui incombent ?

Avec une vision stratégique qui consiste à améliorer la qualité de vie individuelle des habitants, le présent document comprend essentiellement quatre axes prioritaires de législature, dix objectifs principaux qui leur sont subordonnés, ainsi qu'une description non exhaustive des actions à mener en vue d'atteindre progressivement ces objectifs. Enfin, afin d'être en mesure de réaliser un bilan au terme de la législature, des outils de suivi et d'évaluation seront mis en œuvre.

Le succès étant collectif, c'est dans l'esprit de l'article 6 de la Constitution fédérale que Val-de-Travers réussira son avenir :

« Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société »

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Thierry Michel
Président

Jean-Nat. Karakash
Vice-président

Yves Fatton
Secrétaire

Christian Mermet
Conseiller communal

Chantal Brunner
Conseillère communale

II. Bilan de la législature écoulée et enjeux actuels

Durant ses premières années d'existence, la jeune commune de Val-de-Travers a travaillé intensément à poser les bases de son fonctionnement et les jalons de son développement futur. Tant les autorités que l'administration communale se sont investies avec énergie et motivation pour relever le défi, en bénéficiant très souvent de l'appui précieux de nombreux partenaires publics ou privés. A l'heure du bilan, la quantité de travail abattu a dépassé les prévisions les plus optimistes. Le processus de fusion semble déjà appartenir à un lointain passé et le grand rêve d'avenir se concrétise jour après jour...

Pour mémoire, le programme de la première législature fixait trois priorités :

- Offrir des services communautaires, en assurant qualité et accessibilité pour tous,
- Résorber le déficit structurel de la commune, sans augmenter le coefficient fiscal,
- Stimuler un développement démographique et économique en partenariat avec les principaux acteurs et dans le respect des principes de durabilité.

Ces trois grands objectifs ont été atteints et la commune est aujourd'hui mieux armée qu'hier pour faire face aux défis qui l'attendent pour les années futures. Elle rayonne, confirme sa vocation industrielle, soigne sa qualité de vie et ses services de proximité, renforce ses liens externes et améliore ses perspectives démographiques.

Il s'agit désormais de tirer pleinement parti de ces opportunités pour améliorer la situation de notre population. Aux yeux du Conseil communal, cela passe par une politique active de développement, fondée sur le principe de durabilité et orientée vers l'amélioration de la qualité de vie.

La volonté politique de placer la qualité de vie au cœur de la stratégie de développement se traduit non seulement dans les contenus du présent programme, mais également dans sa structure, qui a été fondamentalement revisitée en regard de la mouture précédente.

Ainsi, tous les objectifs du programme sont mis en relation avec quatre axes qui, selon le Conseil communal, contribuent prioritairement à la qualité de vie de chacun de nos concitoyens :

- **Le lien communautaire,**
- **L'environnement,**
- **Le revenu disponible,**
- **L'accès aux biens et services.**

Cette approche originale permet d'identifier pour chaque objectif en quoi il contribue à l'amélioration de la qualité de vie, mais également les éventuels effets indésirables qui pourraient en découler. Lorsqu'un tel risque est identifié, il doit être pris en compte dans la mise en œuvre de l'objectif, afin de s'assurer en permanence que le développement se fasse au service de la population et non l'inverse.



Les 4 axes prioritaires de la législature

1. Lien communautaire

Un fort sentiment d'appartenance à une collectivité se traduit souvent par un haut niveau d'implication sur le plan social et un sentiment de sécurité accru. Renforcer le lien communautaire favorise les succès d'ordres individuel, familial et professionnel. Qu'il s'agisse de développement des jeunes enfants, de réussite scolaire, d'intégration au marché du travail ou de bien-être à la retraite, connaître et être reconnu par les acteurs d'une collectivité vers qui se tourner pour obtenir des ressources et du soutien peut faire toute la différence entre « s'en sortir » et « réussir ». Et ce qui est vrai pour les individus et les familles l'est également au plan collectif : une bonne combinaison des liens sociaux et identitaires peut contribuer à maximiser les possibilités et à surmonter les obstacles.

Loin de se limiter aux questions d'argent et de revenus, le sentiment de bien-être repose tout autant sur la nature et la qualité de l'environnement humain et physique qui nous entourent. Notre mode de relation et la nature de nos liens jouent un rôle déterminant sur notre ressenti personnel et collectif.

Au sein d'une communauté dynamique et solidaire, les citoyens développent un fort sentiment accru d'appartenance et d'inclusion. La réponse aux besoins est facilitée et la qualité de vie améliorée.

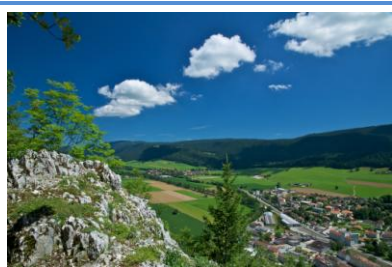
2. Environnement

L'environnement est une thématique aux multiples facettes, qui impacte directement la qualité de vie d'un territoire et son développement.

A travers les siècles, le développement social, économique et culturel de notre région a été fortement influencé par les éléments naturels. Notre Vallée, l'Areuse et nos montagnes sont autant d'éléments qui ont participé à façonner notre réalité présente et notre identité. Et l'écrin vert dans lequel nous vivons au quotidien constitue un élément central de la qualité de vie que nous entendons préserver et mettre en valeur.

L'environnement urbain dans lequel nous évoluons est lui aussi intimement lié à notre qualité de vie. Embellir nos villages, animer nos rues et nos places, privilégier la mobilité douce au quotidien, respecter et valoriser le patrimoine architectural que les générations passées nous ont confié sont autant de démarches qui participent à créer un cadre de vie accueillant, favorable à la rencontre et aux échanges.

Quant à notre environnement géographique, il prend des dimensions à géométrie variable pour chacun d'entre nous. Les industries exportent dans le Monde entier, tandis que les étudiants pendulent vers leurs lieux de formation et que les travailleurs vont et viennent entre notre Vallée et les régions voisines. L'offre de transports et les infrastructures de communication ont un impact direct sur la qualité de vie.



3. Revenu disponible

Dans notre culture occidentale, le bien-être de l'individu passe non seulement par sa bonne santé et par ses liens familiaux et sociaux, mais également par son bien-être matériel.

Le revenu disponible constitue le montant dont le citoyen dispose après avoir couvert ses besoins de première nécessité et ses charges fixes, telles que le loyer, l'assurance-maladie, les frais de déplacement, les taxes et les impôts. Dans notre région, le revenu disponible moyen des habitants est très bas en regard du reste du pays, en raison du faible niveau des salaires et du niveau élevé de certaines charges fixes.

Agir sur le niveau des salaires est une démarche de long terme, qui passe par une politique de développement économique et démographique maîtrisée. A plus court terme, inciter au travail, favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois ou attirer de nouveaux actifs sont autant de démarches qui permettent une amélioration du revenu moyen.

Quant aux charges fixes, notre région n'est pas sans argument, puisqu'elle offre des logements à des prix raisonnables. Il s'agit d'un facteur important qui participe à notre qualité de vie et favorise l'installation au Val-de-Travers. Cependant, même si la fusion a permis une baisse importante, notre région continue à se distinguer par une fiscalité trop élevée. Cette dernière pèse à la fois sur l'attractivité de la région et sur le budget des ménages.

La perspective d'une baisse fiscale est certes populaire, mais elle doit être examinée avec prudence. En effet, un abaissement du coefficient engendre une diminution de revenus pour la collectivité. Or, des efforts importants ont été menés durant la première législature pour stabiliser la situation financière et il sera difficile de faire autant avec moins de moyens. Ainsi, une baisse de la fiscalité ne sera profitable à la qualité de vie de la Vallée que si elle s'accompagne d'un retour à la croissance démographique et d'une amélioration de la masse fiscale imposable. Le dynamisme de nos entreprises industrielles constitue une opportunité de relever ce défi. En effet, outre la manne fiscale engendrée, le développement des sociétés actives sur le territoire communal génère la création de nombreux emplois.

4. Accès aux biens et services

L'accès aux biens et services publics ou privés est un besoin quotidien pour tout individu. La richesse et la qualité de l'offre de proximité contribue grandement à la vitalité et au dynamisme de la région.

En matière de logement, disposer d'une offre diversifiée contribue directement à la qualité de vie. Des jeunes gens recherchant des loyers raisonnables aux familles qui désirent s'établir dans des espaces plus grands, en passant par les aînés qui souhaitent se maintenir à domicile, adapter le parc de logements aux besoins de la population est un enjeu important.

Offrir de bonnes conditions d'accès à des places d'accueil préscolaire et parascolaire est également un point fondamental pour les familles, notamment lorsque les parents travaillent. En assurant une bonne couverture des besoins, notre région s'est donnée un atout considérable qu'il s'agit de préserver dans la durée.

Du côté des commerces et services de proximité, au-delà de la nécessité d'assurer la couverture des besoins quotidiens de la population, disposer d'une offre variée et de qualité est également un objectif prioritaire.

Promouvoir l'accès aux activités de loisirs, aux infrastructures sportives et à l'offre culturelle contribue également à la qualité de vie. Tout comme l'offre de services publics, dans tous les domaines d'action portés par la collectivité, formation, santé-social, sécurité, ...

Finalement, de manière générale, la qualité de l'accueil doit être privilégiée, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Sourire, disponibilité, qualité des informations et des prestations fournies contribuent beaucoup à la satisfaction des clients et usagers, tout en participant à diffuser une image positive de la région.

Les objectifs détaillés

1. Mise en valeur du territoire

Définition

Le territoire dans lequel nous vivons joue un rôle essentiel pour notre qualité de vie. Nous devons nous réapproprier pleinement ce nouvel espace, nous devons intégrer l'entier de la commune dans les réflexions sur l'aménagement. Ce nouveau défi est l'occasion de redonner au plus important cours d'eau de ce Canton la place qu'il mérite dans notre Vallée. Parallèlement, la qualité du cœur de nos villages doit être améliorée et nous devons gérer mieux la cohabitation entre véhicules, piétons et cyclistes. La création d'outils nouveaux pour nos déplacements sera centrale dans la problématique du développement futur du Val-de-Travers.

Actions envisagées

- Penser et maîtriser de manière globale l'aménagement et le développement du Val-de-Travers.
- Redonner à l'Areuse sa place dans le paysage, dans l'identité et dans le développement régional.
- Améliorer les liaisons de mobilité douce et de transports publics.
- Augmenter la qualité des espaces publics et des centres des villages, notamment pour les piétons et les cyclistes.
- Renforcer la qualité de nos infrastructures de transports et de télécommunication.



2. Extension de l'offre de logements

Définition

La population de Val-de-Travers évoluera fortement ces prochaines années. D'une part, la politique volontariste que nous entendons mener, pour rejoindre le taux de croissance moyen actuel suisse, devrait nous conduire à accueillir au minimum une centaine de nouveaux habitants par année. D'autre part, l'évolution de la pyramide des âges nous montre que nous avons besoin de logements adaptés à la tranche vieillissante de notre population. Des projets immobiliers existent aujourd'hui, qui portent principalement sur la construction de logements destinés à la vente.

Actions envisagées

- Elaborer une planification de mise à disposition de terrains pour la construction de logements de tout type.
- Mettre en œuvre des partenariats public-privé, en particulier pour du logement locatif.
- Favoriser la création de coopératives d'habitations.
- Aider à la création d'appartements adaptés pour les personnes âgées.

3. Embellissement des villages

Définition

La qualité de vie des habitants de Val-de-Travers est fortement liée à leur cadre quotidien. Celui-ci est défini par l'image qu'ils perçoivent de cet environnement, que ce soit l'organisation et la convivialité des espaces verts mis à leur disposition, des places et des rues de nos villages, la beauté, l'environnement bâti, la diversité des jardins publics ou encore la propreté du territoire.

Tous ces éléments contribuent à améliorer le cadre de vie journalier de la population.

Par une démarche collective d'embellissement, nous pourrions renforcer la qualité de vie dans notre commune et l'image de celle-ci à l'extérieur de la Vallée.

Actions envisagées

- Intensifier l'effort d'embellissement des espaces publics.
- Améliorer le mobilier urbain.
- Poursuivre l'effort de modernisation et de sécurisation des places de jeux.
- Identifier le bâti qui n'est pas ou plus adapté et favoriser sa transformation ou sa rénovation.
- Organiser des concours du style « villages fleuris ».
- Promouvoir la rénovation des façades.
- Promouvoir les marchés et encourager les activités culturelles dans nos rues et sur nos places.
- Maintenir et renforcer la propreté sur l'ensemble de notre territoire et prévenir l'incivilité.

4. Développement démographique

Définition

Alors que la population suisse et cantonale augmente, celle du Val-de-Travers est stable. L'objectif des autorités communales est d'atteindre une croissance équivalente à la moyenne suisse, soit une augmentation de la population d'environ 1 % par an.

Les autorités communales souhaitent promouvoir des conditions cadres favorables à une bonne cohésion de la population établie et à l'intégration des nouveaux habitants.

L'augmentation de la population permettra le maintien d'offres de commerces et de services variés de qualité, la création de nouvelles places de travail, le maintien d'une école de qualité de la petite enfance jusqu'à la formation post-obligatoire (Lycée), le renouvellement des membres actifs dans la vie associative, le maintien de l'offre des transports publics et la prise en charge des coûts collectifs par un plus grand nombre.

Actions envisagées

- Établir un programme d'accueil pour les nouveaux arrivants.
- Mettre en réseau des associations de migrants et les intégrer dans l'organisation de manifestations publiques.
- Faciliter et encourager l'implication des entreprises qui accueillent de nouveaux collaborateurs en faveur de leur installation et de leur bonne intégration dans la région.
- Développer l'offre de structures pré et parascolaires.
- Développer l'offre de logement.
- Adapter le coefficient fiscal.

5. Santé et services d'urgence

Définition

La santé et la sécurité publique sont deux domaines qui connaissent depuis plusieurs années une remise en question fondamentale de leur organisation.

La réforme hospitalière et la réorganisation des services de la protection de la population nécessitent un intense travail d'anticipation et d'adaptation aux nouvelles réalités. Dans ce contexte, la commune se doit de promouvoir les conditions-cadres favorables à ce que la population puisse bénéficier de prestations adaptées à sa situation.

Actions envisagées

- Garantir les infrastructures nécessaires à une sécurité efficace de la population.
- Mettre sur pied une Centrale de régulation en collaboration avec les autres entités et ainsi améliorer l'engagement des moyens.
- Encourager un financement équitable des services d'ambulances du canton.
- Promouvoir la santé par la pratique d'activités physiques de loisirs.

6. Concrétisation du pôle de développement régional

Définition

Notre commune a la chance de compter sur son territoire l'un des six pôles de développement reconnus au niveau cantonal, à savoir le site de Couvet, qui couvre aussi bien les bâtiments de l'ancienne Dubied que la zone voisine de la Léchère. Ce pôle répond à un besoin aussi bien pour accueillir de nouvelles implantations d'entreprises que pour permettre le développement dans la région d'entreprises déjà installées. Il s'agit d'un instrument essentiel au service de l'emploi, de la diversification économique et de la production de richesses. Le développement d'un pôle contribue en outre à la qualité de l'environnement au sens large, en privilégiant une logique de densification des activités, la mobilité douce et les échanges communautaires.

Actions envisagées

- Réaliser l'équipement de la zone de la Léchère.
- Lancer la démarche de revalorisation du « site Dubied ».
- Mettre en œuvre une promotion active du pôle de développement.
- Initier l'optimisation de la desserte du pôle par les transports publics.



7. Consolidation des commerces et services de proximité

Définition

L'affaiblissement de l'offre de commerces et services répondant localement aux besoins de la population et des entreprises est une grave menace pour la qualité de vie de notre région et le dynamisme de nos localités. Certes, l'offre actuelle reste riche en regard d'autres régions du pays, mais la tendance est négative depuis plusieurs décennies et il faudra du temps pour l'inverser. Dès lors que la richesse de l'offre de proximité revêt un intérêt public, il est légitime que la collectivité s'implique. Elle doit le faire en appui des acteurs privés, tout en veillant à respecter certains principes.

Actions envisagées

- Sensibiliser la population et les entreprises à l'importance d'« acheter local ».
- Identifier les offres manquantes et prospecter activement pour les combler.
- Soutenir les implantations ou reprises de commerces jouant un rôle unique et important.
- Améliorer les conditions-cadres en faveur du commerce de proximité.

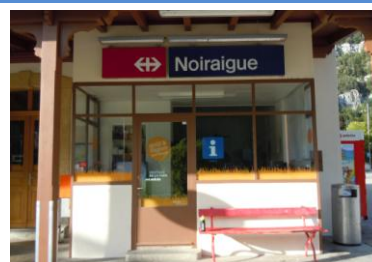
8. Rayonnement touristique

Définition

Grâce au dynamisme de ses acteurs touristiques et à la valeur de son patrimoine naturel, culturel et historique, le Val-de-Travers parvient à attirer de plus en plus de visiteurs. L'activité économique engendrée contribue grandement au développement de services utiles à la population, qu'il s'agisse de commerces, produits du terroir, hébergements, restaurants, loisirs de proximité, transports publics... De plus, le rayonnement touristique est un facteur de fierté, qui contribue à forger l'identité, le sens de l'accueil et surtout l'image projetée à l'extérieur de Val-de-Travers. Toutefois, notre région est actuellement freinée dans son développement par le manque d'infrastructures importantes et par le faible niveau de dépenses des nombreux touristes qui fréquentent la Vallée. Il s'agit d'y remédier, tout en renforçant parallèlement les mesures d'accompagnement visant à préserver l'environnement naturel et urbain des nuisances engendrées par les flux croissants.

Actions envisagées

- Poursuivre les efforts visant à fédérer les acteurs pour renforcer l'offre, l'accueil et la promotion.
- Concrétiser la Maison de l'absinthe.
- Œuvrer à une meilleure coordination des acteurs sur le site emblématique du Creux-du-Van.



9. Soutien à la vie associative

Définition

Le lien communautaire, premier des quatre axes qui sous-tend notre programme de législature s'articule sur le besoin d'identité et de reconnaissance. Le deuxième axe de notre programme, l'environnement, développe notamment les enjeux liés aux rapports que nous entretenons avec l'ensemble des individus avec qui nous partageons au quotidien notre vie sociale, culturelle, et politique. La vie associative est, de fait, un élément fort de ces deux thèmes et la volonté du Conseil communal est d'affirmer son soutien au développement de ce volet de la vie communautaire.

Actions envisagées

- Promouvoir la vie culturelle et associative.
- Clarifier, en collaboration avec les sociétés, les processus d'attributions de subventions.
- Augmenter l'accessibilité aux salles communales pour l'organisation de manifestations.
- Tenir à jour l'agenda des manifestations régionales.
- Soutenir les musées de la région.

10. Implication citoyenne

Définition

Qu'il s'agisse d'engagement dans la vie économique, associative ou politique de la Vallée, l'implication citoyenne est l'une des clés dont dépendra directement la qualité de vie future de notre population. Un effort de promotion des comportements citoyens, auprès des employés communaux, de la population, des élèves devrait être entrepris pour promouvoir des attitudes porteuses d'une solidarité communautaire. Parallèlement, il est essentiel que chacun se prenne en main et apporte sa contribution au développement régional. Les services communaux et les entreprises doivent œuvrer ensemble pour offrir des opportunités aux jeunes qui sortent de formation, ainsi qu'aux demandeurs d'emplois de la région. Finalement, la promotion de l'implication citoyenne et de la responsabilité individuelle passent également par une meilleure valorisation de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux.

Actions envisagées

- Mener une campagne de promotion de l'implication citoyenne.
- Travailler à améliorer le taux d'emploi des actifs de la région.
- Favoriser l'intégration sociale et professionnelle de l'ensemble de la population.
- Créer des outils permettant d'appuyer les gens qui souhaitent entreprendre.



III. Tableau croisé

	Lien communautaire	Environnement	Revenu disponible	Accès aux biens et services
1. Mise en valeur du territoire	+	+		
2. Extension de l'offre des logements		-	+	+
3. Embellissement des villages	+	+		
4. Développement démographique	+	-	+	+
5. Santé et services d'urgence			+/-	+
6. Concrétisation du pôle de développement régional		+/-	+	
7. Consolidation des commerces et services de proximité	+	+		+
8. Rayonnement touristique	+	-	+	+
9. Soutien à la vie associative	+	+		
10. Implication citoyenne	+	+	+	+



IV. Boîte à outils

1. Promotion

Une communication efficace, structurée et maîtrisée est un outil essentiel sur lequel une collectivité doit s'appuyer pour atteindre ses objectifs. En effet, l'impact des messages que la commune diffuse et l'image qu'elle véhicule peuvent contribuer de manière tout aussi forte que ses compétences humaines ou ses ressources financières au succès de sa politique.

Il s'agit de déployer un effort à la hauteur de l'enjeu pour renforcer la communication de la commune. Outre la capacité de diffuser l'information de manière ciblée en interne, auprès de la population ou hors de la région, cela passe par le développement d'outils facilitant le dialogue et l'écoute à tous les niveaux.

Et bien entendu, il s'agit de développer la capacité de la commune, aussi bien dans sa dimension institutionnelle que communautaire, à promouvoir son identité, ses atouts, son dynamisme, ses produits. Cela passe par une action intense de marketing territorial, que la commune entend développer durant les années à venir.

2. Partenariats

La commune a su tirer parti de sa nouvelle dimension pour mobiliser à ses côtés de nombreux partenaires publics et privés. Cette capacité à fédérer toutes les forces de bonne volonté autour d'objectifs convergents constitue un atout précieux pour Val-de-Travers. En travaillant en réseau, la commune parvient ainsi à combler le handicap que constituent les moyens humains et matériels limités dont elle dispose.

Le défi consiste désormais à étendre cette dynamique positive à l'ensemble de la population résidente ainsi qu'aux nombreux amis que compte notre région au-delà de ses frontières.

3. Efficience interne

La première législature s'est concentrée sur la transition de neuf administrations généralistes et de multiples services intercommunaux en une seule administration composée de services spécialisés.

Cette étape ayant été franchie, l'efficience du fonctionnement de l'administration doit être améliorée. Toujours au service du citoyen, l'administration est l'outil indispensable qui permettra à notre commune d'atteindre les objectifs principaux et les axes prioritaires qui figurent dans le présent programme de législature. Le personnel communal, déjà fortement impliqué, est un acteur majeur du processus engagé. Les mesures envisagées sont notamment les suivantes :

- 1.** Améliorer l'information entre le Conseil communal et le personnel, ainsi qu'entre les différents services.
- 2.** Développer la formation continue.
- 3.** Résoudre les problèmes de suppléance.
- 4.** Construire une culture d'entreprise.
- 5.** Améliorer l'accueil, l'orientation et l'information des clients.

4. Finances

En se dotant dès sa création d'instruments performants de maîtrise des finances et d'outils de planification, la commune de Val-de-Travers est partie sur de bonnes bases. Durant la première législature, l'intense effort d'assainissement structurel combiné à une bonne tenue conjoncturelle ont permis à la commune de boucler tous les exercices comptables dans les chiffres noirs. Toutefois, cela ne doit pas masquer une réalité qui est loin d'être rose. Ainsi, les revenus dont dispose la commune restent largement inférieurs à la moyenne cantonale, malgré l'apport massif de la péréquation dont bénéficie Val-de-Travers. Et l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des personnes physiques aura pour effet de diminuer encore les ressources à disposition, au même titre que nombre d'autres dossiers actuellement en cours de discussion à l'échelle cantonale.

Dans ce contexte, l'allocation des moyens financiers restera un défi permanent pour la commune. Le Conseil communal entend conserver l'équilibre structurel dans lequel nous nous trouvons et il prendra au besoin les décisions qui s'imposeront pour tenir ce cap.

5. Suivi et évaluation

Le Conseil communal doit pouvoir observer la mise en œuvre des mesures du programme de législature en permanence. Cela passe par des instruments simples permettant de réaliser régulièrement un suivi et une évaluation de façon ciblée et structurée. Sur cette base, il est appelé à analyser annuellement des aspects importants du présent document. Enfin, au terme de la législature, un bilan général doit être présenté. Les instruments envisagés sont les suivants :

1. Une planification interne à chaque dicastère sur la base d'un échéancier fixé par le Conseil communal.
2. Un plan d'activité offrant une vue d'ensemble sur l'état d'avancement des différentes mesures.
3. Un point de situation annuel dans les rapports de gestion à l'appui des comptes, transmis au Conseil général et publiés.
4. En tant que bilan de législature, un chapitre spécifique aux axes prioritaires dans le rapport de gestion 2015.

